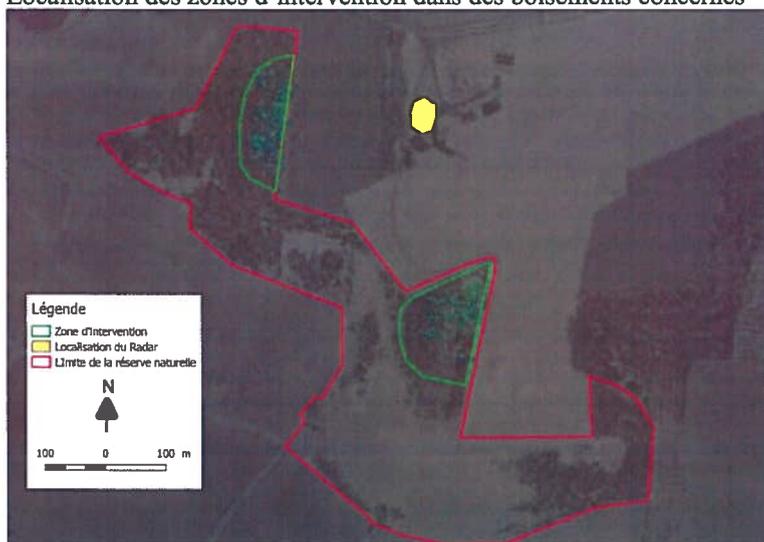


*Modification du plan de gestion 2015-2019 de la réserve naturelle nationale
du Coteau de Mesnil-Soleil*

Présentation du dossier

Le conservateur a présenté le contexte dans lequel la modification du plan de gestion est envisagée. Il s'agit de pouvoir répondre aux obligations d'une servitude radio-électrique liée à la présence d'un radar Météo France situé en limite de la réserve. Lors de l'installation de cet équipement en 1993, la Direction régionale de l'environnement n'a pas été consultée par le service instructeur. La DREAL et le propriétaire (le conseil départemental du Calvados) n'ont été informés de l'existence des servitudes qu'en 2016, après l'établissement de l'actuel plan de gestion. Il s'avère qu'avec la croissance des arbres situés sur la réserve, deux masques se sont développés faisant obstacle aux ondes radio-électriques et induisant un dysfonctionnement du radar (prévision des crues des vallées de l'Ante et de la Dives, de la submersion en baie du Mont St Michel).

Localisation des zones d'intervention dans des boisements concernés



Pour y remédier, le gestionnaire de la réserve naturelle envisage l'abattage d'arbres, opération qui n'est pas prévue au plan de gestion. D'autre part, la suppression d'une partie des boisements impacte l'objectif à long terme du plan « Favoriser la libre évolution des vieux boisements vers une hêtraie calcicole typique ».

Les travaux proposés sont les suivants :

- sur le boisement ouest (habitat d'intérêt communautaire) : abattage des pins avec retrait d'une partie des noisetiers pour favoriser la régénération naturelle des hêtres ; dans un second temps (horizon 3-4 ans), abattage des vieux hêtres si le dysfonctionnement du radar persiste.
- sur le boisement est : défrichage complet avec opérations récurrentes de broyage et pâturage mixte pendant au moins 3 ans pour favoriser une dynamique prairiale.

Les évolutions proposées pour le plan de gestion sont les suivantes :

– Objectif à long terme

Objectif actuel	Proposition de nouvelle formulation
OLT C : Favoriser la libre évolution des vieux boisements vers une hêtraie calcicole typique	Favoriser la libre évolution d'une partie des vieux boisements vers une hêtraie calcicole typique, dans le respect des servitudes qui s'imposent au territoire de la RNN.

– Objectif du plan

Objectif actuel	Proposition de formulation
Aucun	Engager une phase de régénération naturelle du hêtre en mettant en lumière par place le sous-bois
	Favoriser le développement d'une prairie méso-xérophile en lieu et place de la pinède

– Opérations du plan

Nouveaux objectifs du plan	Proposition de nouvelle formulation
Engager une phase de régénération naturelle du hêtre en mettant en lumière par place le sous-bois	Réaliser une coupe d'éclaircie en supprimant tous les pins et en traitant en cépée les noisetiers
	Griffage superficiel du sol pour favoriser la germination des faines
	Couper progressivement les vieux hêtres une fois la régénération assurée
	Conservier deux à trois « chandelles » pour conserver la faune cavernicole
	Réaliser une veille permanente sur la faune et la flore
Favoriser le développement d'une prairie méso-xérophile en lieu et place de la pinède	Réaliser une coupe à blanc avec exportation intégrale du bois et des rémanents, tout en conservant quelques bosquets
	Broyer puis faucher (avec exportation) 2 à 3 fois par an la zone pendant 3 ans pour limiter la repousse
	Compléter puis remplacer progressivement la fauche par un pâturage
	Surveiller l'impact des travaux sur la faune et la flore à enjeu du site
	Caractériser la dynamique végétale de transition du bois à la prairie et publier les résultats

Avis du CSRPN de Normandie

Le CSRPN émet un avis favorable sur la proposition de modification du plan de gestion 2015-2019 de la réserve naturelle nationale du Coteau de Mesnil-Soleil. Il se félicite de la solution équilibrée qui a été proposée. Elle permet de préserver les habitats communautaires de la réserve et la destination à long terme de la hêtraie calcicole située à l'ouest du site. Par ailleurs, elle engage une expérimentation intéressante sur la conversion d'un espace boisé en habitat prairial dans le secteur est.

Dans la rédaction des nouvelles opérations, le CSRPN recommande les évolutions suivantes :

- 3^e opération décrite : « couper progressivement **si nécessaire** les vieux hêtres une fois la régénération assurée »,
- 4^e opération décrite : « conserver **des chandelles et des souches** pour maintenir la faune cavernicole **et saproxylophage** ».

Conformément à l'article R. 411-25 du Code de l'Environnement, le présent avis est transmis à Madame la Préfète de la région Normandie et à Monsieur le Président du Conseil Régional et sera publié sur le site de la DREAL au titre du porter à connaissance des travaux du conseil.

Le président du CSRPN



Thierry Lecomte